

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une seconde séance d'ajournement de la séance ordinaire du 29 avril 2008 du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 12 mai 2008 à 19 h 40 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Madame Brunelle Lafrenière
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Mario Lebel
Monsieur Denis Émond	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Diane Samson
Monsieur Alain Gervais	Madame Nicole Thiffeault-Marchand
Madame Johanne Harvey	Monsieur Marco Trottier
Monsieur Réal Julien	Madame Nicole Trudel
Monsieur Serge Lafontaine	

Messieurs Stéphane Roof et Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc. Monsieur Daniel Bussière, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des communications
Madame Maryse Demers	Directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire
Monsieur Christian Lafrance	Directeur adjoint des Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire

L'absence de public à cette séance est constatée.

---

Président(e)

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance du conseil des commissaires.

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 277 0508 :** Madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0508-02 soit adopté en y ajoutant les articles suivants:

4.3 Nomination d'un chef de secrétariat aux Services éducatifs (jeunes).

8.1 Entente avec Emploi-Québec.

8.2 Calendriers scolaires 2008-2009 en formation générale des adultes et en formation professionnelle.

Adopté unanimement

Adoption de  
procès-verbaux

**RÉSOLUTION 278 0508 :** Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 29 avril 2008 et de la séance d'ajournement du 6 mai 2008 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture de ces procès-verbaux;

QUE les procès-verbaux de ces séances, inscrits sur les documents 0508-03 et 0508-04, soient adoptés tels que rédigés.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

En étant aux sujets présentés par la Direction générale, monsieur Claude Leclerc soumet à l'adoption du conseil des commissaires les plans d'effectif du personnel cadre. Une résolution est alors adoptée pour chacune des catégories de personnel cadre concerné.

Plan d'effectif de  
la catégorie des  
directions d'école  
et de centre

**RÉSOLUTION 279 0508 :** CONSIDÉRANT, en référence à la politique de gestion du personnel cadre des écoles et des centres, que des consultations ont été effectuées concernant l'effectif du personnel cadre pour l'année scolaire 2008-2009;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général quant au plan d'effectif 2008-2009 des directions d'école et de centre;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit adopté le plan d'effectif du personnel cadre des écoles et des centres pour l'année scolaire 2008-2009 décrit au document 0508-05.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président(e)

Plan d'effectif de la catégorie des emplois d'administrateurs

**RÉSOLUTION 280 0508** : CONSIDÉRANT, en référence à la politique de gestion des administrateurs, que des consultations ont été effectuées concernant l'effectif du personnel cadre pour l'année scolaire 2008-2009;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général quant au plan d'effectif 2008-2009 des administrateurs;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE que soit adopté le plan d'effectif des emplois d'administrateur pour l'année scolaire 2008-2009 décrit au document 0508-06.

Adopté unanimement

Consécutivement et eu égard à la réorganisation des services administratifs, le directeur général soumet une recommandation pour la nomination d'un chef de secrétariat aux Services éducatifs (jeunes). Les commissaires donnent suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Nomination d'un chef de secrétariat aux Services éducatifs (jeunes)

**RÉSOLUTION 281 0508** : CONSIDÉRANT qu'une réorganisation des services administratifs a été présentée par la Direction générale et approuvée par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que la réorganisation des services prévoit l'ouverture d'un poste de chef de secrétariat aux Services éducatifs (jeunes) à compter de l'année 2008-2009;

CONSIDÉRANT que madame Marie Hénault s'est vue confier, par le passé, un ensemble de tâches s'apparentant à la fonction de chef de secrétariat et que son rendement a été apprécié par la direction du service;

CONSIDÉRANT qu'une consultation a été effectuée auprès de l'Association des cadres scolaires du Québec, section Mauricie, à l'effet de confier ledit poste à madame Marie Hénault, secrétaire de gestion déjà en poste aux Services éducatifs (jeunes);

CONSIDÉRANT que la réorganisation des Services éducatifs (jeunes) prévoit l'abolition du poste de secrétaire de gestion actuellement détenu par madame Marie Hénault;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que madame Marie Hénault soit nommée chef de secrétariat aux Services éducatifs (jeunes);

QUE cette nomination soit conséquente à l'abolition du poste de secrétaire de gestion aux Services éducatifs aux jeunes;

---

Président(e)

QUE cette nomination soit sous réserve des lois, des règlements et de la politique relatifs aux conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

QUE cette nomination soit effective à compter du 30 juin 2008.

Adopté unanimement

Par la suite et en référence aux sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, monsieur Daniel Bussière soumet, en l'absence de monsieur Denis Lampron directeur de ces services, des recommandations pour la conclusion d'une entente avec Emploi-Québec ainsi que pour l'adoption de calendriers scolaires. Des résolutions sont adoptées sur chacun des sujets.

Entente avec  
Emploi-Québec

**RÉSOLUTION 282 0508 :**

CONSIDÉRANT que des clients d'Emploi-Québec ont besoin de compléter leur formation académique;

CONSIDÉRANT que le Centre local d'emploi de La Tuque recourt pour ses clients aux services de l'éducation des adultes à l'École forestière de La Tuque de la Commission scolaire de l'Énergie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que la présidente et le directeur général de la Commission scolaire de l'Énergie soient autorisés à signer l'entente de services (# 211353-0) proposée par le Centre local d'Emploi de La Tuque concernant la formation générale des adultes pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Calendriers  
scolaires 2008-  
2009 en formation  
générale des  
adultes et en  
formation  
professionnelle

**RÉSOLUTION 283 0508 :**

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que les consultations requises préalablement à l'établissement de ces calendriers scolaires ont été faites;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Stéphane Roof PROPOSE que soient adoptés les calendriers scolaires 2008-2009 des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes, décrits au document 0508-07.

Adopté unanimement

---

Président(e)

Dans un autre ordre d'idées, considération est faite des sujets présentés par les Services des ressources humaines. Monsieur Richard Boyer soumet alors à l'acceptation du conseil des commissaires des ententes découlant de la négociation locale avec le syndicat du personnel professionnel. Les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Arrangement –  
Négociation locale  
du personnel  
professionnel

**RÉSOLUTION 284 0508 :**            CONSIDÉRANT l'arrangement intervenu à la suite d'une négociation locale entre le syndicat du personnel professionnel de l'Éducation du Cœur du Québec (S.P.P.E.C.Q.) et la Commission scolaire de l'Énergie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit ratifié l'arrangement intervenu entre les parties sur le sujet suivant :

- ✓ l'horaire de travail des professionnelles ou des professionnels orthopédagogues.

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, cet arrangement local.

Adopté unanimement

Entente -  
Négociation locale  
du personnel  
professionnel

**RÉSOLUTION 285 0508 :**            CONSIDÉRANT l'entente intervenue à la suite d'une négociation locale entre le syndicat du personnel professionnel de l'Éducation du Cœur du Québec (S.P.P.E.C.Q.) et la Commission scolaire de l'Énergie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Émond PROPOSE que soit ratifiée l'entente intervenue entre les parties sur le sujet suivant :

- ✓ Dispositions de la priorité d'engagement d'une professionnelle ou d'un professionnel à statut régulier.

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par les Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire, monsieur Jean-Guy Trépanier invite monsieur Christian Lafrance à présenter des recommandations relatives au transport scolaire. Après avoir reçu les renseignements requis, les commissaires adoptent les résolutions ci-après décrites.

Tarification,  
services optionnels  
de transport  
scolaire

**RÉSOLUTION 286 0508 :**            CONSIDÉRANT que les contrats exclusifs de transport scolaire ont été renouvelés pour une période de 5 ans au 1<sup>er</sup> juillet 2007;

\_\_\_\_\_  
Président(e)

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

CONSIDÉRANT que les parties liées au contrat ont convenu à la signature de former un comité pour analyser toute la problématique entourant le transport du midi, et élaborer des recommandations s'y rapportant;

CONSIDÉRANT que le comité formé de représentants des transporteurs et de représentants de la commission scolaire s'est entendu sur une modification de la clause contractuelle du transport du midi;

CONSIDÉRANT que les travaux du comité incluait la détermination des tarifs chargés aux parents pour les services de transport du midi et optionnel;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de transport a signifié son accord avec la nouvelle tarification;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que les tarifs pour le transport du midi et les services optionnels soient majorés pour l'année scolaire 2008-2009, tels qu'indiqués au document 0508-08.

Adopté unanimement

Partage des frais  
de transport  
scolaire

**RÉSOLUTION 287 0508 :** CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie organise des services de transport scolaire pour la Commission scolaire Central Québec, pour le Séminaire Sainte-Marie et pour l'Institution secondaire Montfort ;

CONSIDÉRANT que les coûts d'administration du service, les charges nettes de taxes (T.P.S. et T.V.Q.) ainsi que le surplus/déficit d'opération du transport scolaire 2006-2007 sont partagés entre les partenaires ci-avant cités ;

CONSIDÉRANT que la répartition à chaque organisme est basée sur la déclaration des effectifs scolaires transportés, telle que confirmée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de transport a signifié son accord quant au partage des coûts ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE :

- ✓ que le partage des frais d'administration soit calculé à raison de 30 \$ par élève de la Commission scolaire Central Québec et 80 \$ par élève du Séminaire Sainte-Marie et de l'Institution secondaire Montfort ;
- ✓ que les charges nettes de taxes ainsi que le surplus/déficit d'opération du transport scolaire 2007-2008 soient répartis selon les taux suivants :

\_\_\_\_\_  
Président(e)

- Commission scolaire de l'Énergie : 87,84 %
- Commission scolaire Central Québec : 4,09 %
- Séminaire Sainte-Marie : 7,17 %
- Institution secondaire Montfort : 0,90 %.

Adopté unanimement

Contrats de  
transport scolaire,  
clause du midi

**RÉSOLUTION 288 0508 :**

1<sup>er</sup> juillet 2007 ;

CONSIDÉRANT que les contrats exclusifs de transport scolaire ont été renouvelés pour une période de 5 ans au

CONSIDÉRANT que les parties liées au contrat ont convenu à la signature de former un comité pour analyser toute la problématique entourant le transport du midi, et élaborer des recommandations s'y rapportant ;

CONSIDÉRANT que le comité formé de représentants des transporteurs et de représentants de la Commission scolaire s'est entendu sur une modification de la clause contractuelle du transport du midi ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que la clause contractuelle relative au transport du midi soit modifiée pour les années scolaires 2008-2009 à 2011-2012, par addenda, selon le document 0508-09;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer les contrats, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Relativement à l'octroi du contrat pour le réaménagement des ateliers mécanique industrielle, de construction et d'entretien au Carrefour Formation Mauricie, monsieur Jean-Guy Trépanier souligne qu'une analyse est requise en raison des résultats de l'ouverture des soumissions, lesquels sont supérieurs aux estimations. Ce sujet sera donc considéré à nouveau lors de la prochaine séance du conseil des commissaires.

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 12 mai 2008. Monsieur Claude Leclerc fournit alors des explications concernant certaines lettres.

À 20 h 20, il est procédé à la clôture de la séance.

---

Président(e)

Clôture de la  
séance

**RÉSOLUTION 289 0508 :** Monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que  
soit déclarée close la présente séance du conseil des  
commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)

---

SECRÉTAIRE

---

---

Président(e)

---

Secrétaire